Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Champlain Daycare 2 Inc.	2019519	Le 16 juillet 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Champlain Daycare 3		(506) 383-0078
Adresse		
80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Paula Morin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	25 juil. 2025	16 juil. 2025
Commentaires : La vérification de casier judiciaire de 1 personne éducatrice était expiré. La personne éducatrice s'est fait remplacé et est allé chercher immédiatement un nouveau casier judiciaire avec le secteur vulnérable. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.

Les activités quotidiennes planifiées et documentées. La planification est affichée et bien visible pour chaque groupe. Cette planification contient les objectifs et la description en détail des activités. Il y a des photos et des notes de l'éducatrice sur les découvertes que font les enfants de ce qu'ils apprennent en jouant.

L'inspection de renouvellement est recommandée pour un nouveau permis.

original signé par
Paula Morin — Le 17 juillet 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Sylvain Coulon — Le 17 juillet 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date